

Interview de Jacques Santer: le traité sur l'Union européenne (Sanem, 6 avril 2006)

Source: Interview de Jacques Santer / JACQUES SANTER, Étienne Deschamps, prise de vue : François Fabert.- Sanem: CVCE [Prod.], 06.04.2006. CVCE, Sanem. - VIDEO (00:09:34, Couleur, Son original).

Copyright: Transcription CVCE.EU by UNI.LU

Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Consultez l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL:

http://www.cvce.eu/obj/interview_de_jacques_santer_le_traite_sur_l_union_europeenne_sanem_6_avril_2006-fr-ed93a81f-e9a7-47cb-9a18-66f3092e715a.html



Date de dernière mise à jour: 04/07/2016

Interview de Jacques Santer: le traité sur l'Union européenne (Sanem, 6 avril 2006)

[Etienne Deschamps] Au premier semestre de l'année 1991, le Luxembourg préside à nouveau le Conseil, au moment des négociations intergouvernementales sur le traité sur l'Union européenne, ce qui deviendra donc le traité de Maastricht. A ce moment-là, en avril 1991 pour être précis, la présidence luxembourgeoise se distingue une nouvelle fois, en présentant un projet de traité sur l'Union qui repose sur une structure originale en trois piliers. En quoi cette structure justement était-elle originale?

[Jacques Santer] Mais précisément, c'était également le résultat d'un autre compromis. On avait – il faut bien le dire – deux conférences intergouvernementales à l'époque à mener de front. D'un côté l'Union politique, et de l'autre côté l'Union économique et monétaire, ce qui était tout à fait différent. Qui se basait d'ailleurs sur les résultats du groupe de travail, qui était présidé d'ailleurs par Jacques Delors, qui a été institué sous présidence allemande à Hanovre.

Contre toute attente, où madame Thatcher à l'époque était d'accord, à ce moment-là, parce que à Hanovre elle était là, présente. Et donc, l'Union économique et monétaire, elle suivait son chemin, sur la base des travaux qui ont été accomplis auparavant. Ce n'était pas facile non plus. Mais il y avait l'autre, ça c'était l'union plus large, l'union politique proprement dite.

Et là c'était une nouvelle phase qui est engagée où les positions étaient vraiment très tranchées et notamment en matière de politique étrangère et de sécurité commune, parce que c'est la première fois, où on a enfoncé le clou, on voulait faire avancer l'union économique vers une union politique. Et c'est pour la première fois qu'on voulait affirmer également cette politique étrangère et de sécurité commune. Là, effectivement certains États membres étaient vraiment hostiles, à avoir... que la Commission... par exemple que cela fasse partie de l'esprit communautaire proprement dit.

Alors, il fallait trouver autre chose, pour la réaliser. Alors, on avait imaginé la fonction des trois piliers n'est-ce pas: union communautaire, puis l'union politique, donc la politique étrangère et de sécurité commune et puis la sécurité intérieure – les trois piliers. Puis on avait ajouté des passerelles, pour pouvoir faire passer du point de vue institutionnel, les piliers l'un à l'autre. C'était un fronton, c'est pourquoi on l'appelait un temple grec, n'est-ce pas. Et alors les autres, et c'est là où on n'était pas d'accord avec le président Delors à ce moment-là, parce que lui, il voulait avoir la communautarisation de la politique étrangère et de la sécurité commune dans un premier jet. On appelait cela l'arbre, le chêne qui poussait fortement ses racines. Le chêne contre le temple grec. C'était un peu ces images qui circulaient dans les discussions. Mais la position de la communautarisation, c'était bien défendable, nous étions en principe en faveur, n'est-ce pas, mais ce n'était pas réalisable. Ce n'était pas arrivé à un succès, c'est pourquoi on avait prévu ces trois piliers, où d'ailleurs presque tout le monde était d'accord avec ces passerelles. Il faut dire ex post que j'ai le regret que les passerelles n'ont jamais fonctionné. Mais c'était l'idée de faire avancer, de faire passer, disons de l'interinstitutionnel vers la communautarisation, l'un ou l'autre de ces piliers ou certains des aspects de ces piliers. Ça n'a pas fonctionné. C'est pourquoi on est revenu là-dessus ultérieurement, lorsque les esprits étaient plus mûrs pour les réaliser. Mais c'était la seule façon de sauver, à mon sentiment, le temple grec, la seule façon de sauver la politique étrangère et de sécurité commune et la politique de sécurité interne. Et c'est pour ça qu'on a réalisé ça. C'était un progrès par rapport à ce qui a existé, ça n'allait pas aussi loin qu'on aurait voulu, mais n'empêche on savait bien que ultérieurement il fallait de nouveau rajouter peut-être un autre aspect. Ce qui s'est fait d'ailleurs dans le traité d'Amsterdam. Mais là, c'était le maximum, où on pouvait aller, et d'ailleurs les Allemands, monsieur Genscher – je me rappelle très bien – était bien d'accord avec cette idée-là. Il était très heureux qu'on ait imaginé ça. Et la formule même qu'on avait imaginée, date de monsieur Eyskens, de Marc Eyskens le ministre des Affaires étrangères à l'époque, lorsqu'on a ajouté la politique étrangère et de sécurité commune, allant jusqu'à une défense commune. C'est ce rajout de Marc Eyskens – ça je me rappelle très bien – qu'on avait fait et comme ça, on a au moins maintenu le principe jusqu'à une défense commune, c'est-à-dire pas une défense commune, jusqu'à une défense commune, donc une démarche vers cela. Comme ça, on a quand même rallié la plupart des choses et cette attitude a été partagée par tout le monde. Par les grands, comme par les Britanniques et par les autres.

Il y a d'ailleurs par après, c'était ce qu'on appelait un non paper à l'époque qui était bien reçu par les autres, mais – et je me rappelle très bien – au Conseil européen à Luxembourg, au mois de juin de cette année-ci, on voulait le faire passer. Mais il y avait un phénomène nouveau qui s'était établi et j'en avais discuté avec le président Mitterrand et avec le chancelier Kohl, c'était qu'il y avait changement entre Margaret Thatcher et John Major. Alors, les grands ont dit: «Il faut laisser un peu de temps à John Major, parce qu'il ne peut pas

aller dans cette direction tout de suite, après changement de Margaret Thatcher, autrement il se suicidera dans son parti conservateur, donc il lui faut du temps». Et Mitterrand au Conseil européen à Luxembourg, a déclaré: «Bon on ne peut pas admettre maintenant, pour des raisons de politique interne d'un grand pays, c'est-à-dire l'Angleterre, le Royaume-Uni, mais je serais prêt à signer aujourd'hui même le traité présenté par la présidence luxembourgeoise». C'est Mitterrand qui l'avait déclaré ici. Bon on ne l'a pas fait pour la raison que je viens d'indiquer, pour laisser à John Major un peu de temps. Et on est revenu par la suite et sous la présidence néerlandaise – c'était un vendredi ou un mardi – la présidence néerlandaise a sorti un nouveau traité, plus fédéral, mais qui en vingt minutes était enterré. On appelait ça le mardi noir ou le lundi noir de la diplomatie néerlandaise – on revenait de nouveau sur le texte luxembourgeois, de la présidence luxembourgeoise et c'est celui-là qui en fin de compte est passé.

Plus tard en 1991 ou en 1992, c'était signé, n'est-ce pas. Mais pour dire également que nous avons réussi dans un laps de temps relativement court et dans des circonstances vraiment difficiles, parce qu'il y avait à l'époque les nouveaux États membres qui arrivaient, il y avait la crise yougoslave, il y avait le problème de la Slovénie, etc. Nous avons pas mal de pain sur la planche à ce moment-là, et malgré cela nous avons réussi à boucler les deux conférences: l'Union économique et monétaire et la Conférence sur la politique étrangère et de sécurité commune.

[Etienne Deschamps] Et le non paper luxembourgeois, comment avait-il été préparé? En interne, par des hauts fonctionnaires, des experts au sein même des affaires étrangères?

[Jacques Santer] C'était préparé au sein, mais avec collaboration également avec les autres instances, n'est-ce pas, au sein du Coreper, etc... Mais c'était un document interne chez nous – c'est pourquoi on l'appelait d'ailleurs non paper – parce qu'on ne voulait pas l'officialiser à l'époque. Mais c'était préparé par des hauts fonctionnaires, avec disons, sur la base des travaux préparatoires bien entendu, on ne fait pas abstraction des travaux préparatoires.

L'élaboration du traité de Maastricht a une... c'est une histoire assez... assez importante.